

COMMUNIQUE

Loi macron : prud'hommes, une première victoire

Comme FORCE OUVRIERE l'avait indiqué, les dispositions de la loi Macron sur les prud'hommes présentaient un caractère contraire à la constitution.

En retoquant le critère de taille d'entreprise, c'est de fait l'inégalité entre les salariés que le conseil constitutionnel a censuré.

Pour FORCE OUVRIERE il s'agit là d'une première victoire sur ce point et la bataille juridique pourra se poursuivre au regard des conventions internationales du travail et des textes européens, y compris sur la notion même de plafonnement.

Par ailleurs, FORCE OUVRIERE dénonce toujours d'autres dispositions de la loi Macron, par exemple sur le travail du dimanche.

Paris, le 6 août 2015